

LU 1799

Brevet N°

84600

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

du 24 janvier 1983

Titre délivré : 24 OCT. 1984



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

Monsieur Pierre Jacques JONKERS Langestraat, 24c - 1790 AFFLIGEM, (1)
Belgique,

représenté par Monsieur A. Zewen, ing.-conseil en propriété industrielle, (2)
agissant en qualité de mandataire

dépose(nt) ce vingt-quatre janvier 1900 quatre-vingt-trois (3)
à 15⁰⁰ heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant : (4)
"Récipient pour boisson"

2. la délégation de pouvoir, datée de Affligem le 17 janvier 1983

3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;

4. 1 planches de dessin, en deux exemplaires;

5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,

le 24 janvier 1983

déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) :

Monsieur Pierre Jacques JONKERS (5)
Langestraat, 24c
1790 AFFLIGEM (Belgique)

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une(des) demande(s) de

(6) / déposée(s) en (7) /

le / (8)

au nom de / (9)

élit(é)sent pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg

4, place Winston Churchill, B.P. 447, Luxembourg (10)

solicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à 18 mois. (11)

Le mandataire

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :



à 15⁰⁰ heures

Pr. le Ministre

de l'Économie et des Classes Moyennes,

p. d.

A 68007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il a lieu «représenté par ...» agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

4499/26583

Ajournement à 18 mois

LU 1799

M E M O I R E D E S C R I P T I F

déposé à l'appui d'une demande de

B R E V E T D ' I N V E N T I O N

au nom de

Monsieur Pierre Jacques JONKERS

pour:

"Récipient pour boisson"

La présente invention concerne un récipient pour boisson, à usage de nuit.

Il peut s'agir par exemple d'un verre à boire, d'une tasse ou de tout autre récipient susceptible de contenir une boisson, à tenir à la disposition de quelqu'un qui la consommera de nuit, comme cela peut être le cas par exemple d'un enfant ou d'un malade séjournant dans une pièce obscure.

Il n'est personne qui n'ait éprouvé une fois au moins les inconvénients d'une telle situation. Le malade plus ou moins handicapé, ou l'enfant plus ou moins engourdi par le sommeil tâtonne pour trouver le verre qu'il sait être déposé sur sa table de nuit. Les risques de renversement, voire de casse avec perte du liquide, sont évidents. Il est possible, il est vrai, d'allumer d'abord une lampe, mais c'est là une opération qui peut être indésirable pour diverses raisons, ou malaisée pour un enfant ou un malade.

L'invention porte remède à ces inconvénients en proposant un récipient portant au moins une surface capable d'émettre de la lumière. Les surfaces peuvent être constituées, ou revêtues, d'une substance phosphorescente, ou d'une substance luminescente. Celle-ci peut être collée sur le récipient ou être incorporée à la matière qui le constitue.

Dans une forme de réalisation préférée, le ré-

cipient porte une bande de matière capable d'émettre de la lumière , située près du bord supérieur du récipient, et une autre bande analogue située près du bord inférieur du récipient.

5 D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description donnée ci-après d'un exemple de forme de réalisation de l'invention, illustrée par un dessin qui est une représentation en perspective d'un verre suivant 10 l'invention.

Le verre à boire suivant l'invention, représenté au dessin, est un verre tronconique dont la base 4 est alourdie pour conférer plus de stabilité au verre. Le bord supérieur porte, sur tout son pourtour, 15 une bande de matière luminescente 2. A peu de distance du bord inférieur du verre se trouve également une bande 3 de matière luminescente.

Au cours de la journée, la lumière solaire 20 s'emmagasine dans la substance des bandes 2 et 3. Il en va de même de la lumière des lampes éclairant le verre pendant les heures de la soirée. Lorsque l'on éteint les lampes éclairant le local, les bandes de substance luminescente restituent la lumière emmagasinée.

25 Les bandes placées aux deux extrémités du corps tronconique du verre en fixent bien les limites pour l'observateur plongé dans l'obscurité de la nuit. Celui-ci comprend parfaitement qu'il doit saisir le verre entre les deux bandes, et il n'y a aucune chance qu'il 30 le renverse en tâtonnant.

On peut également placer sur le verre, de distance en distance, des bandes horizontales parallèles, ce qui permet éventuellement d'apprécier le niveau du liquide dans l'obscurité.

35 Un résultat analogue peut être atteint en pré-

voyant sur toute la hauteur du verre une bande verticale ou plusieurs bandes verticales parallèles entre elles.

Si, comme il est facile de le faire, on incorpore à la substance des bandes luminescentes une couleur quelconque, il est possible, en variant celle-ci, de déposer sur la table de nuit deux verres, l'un porteur de bandes rouges, par exemple pour signaler un verre contenant une potion, l'autre porteur de bandes jaunes ou vertes étant destiné à contenir une boisson désaltérante.

Quelle que soit la couleur , quelle que soit la disposition des surfaces capables d'émettre de la lumière, quelle que soit la matière du récipient ou quel que soit le mode d'adaptation de ces surfaces au corps du récipient, un récipient suivant l'invention présente toujours la particularité intéressante d'avoir un effet sécurisant, analogue à celui d'une veilleuse, pour l'usager - enfant ou malade, qui souvent supporte mal une obscurité totale.

Cet effet peut être accru en donnant aux surfaces capables d'émettre de la lumière une forme de nature à amuser l'enfant ; par exemple la surface ^{de} lumineuse représentera un animal popularisé par le cinéma, tiré des dessins de Walt Disney, tel Mickey Mouse, Donald ou un personnage des Aristochats... ou une forme capable de fournir un support à la méditation de malades souffrant d'insomnies (signes du zodiaque, représentations de caractère religieux ou philosophique... etc).

Il est bien clair que cette particularité d'un effet psychologique, commune à toutes les formes de réalisation du récipient suivant l'invention le distingue des bandes lumineuses portées par des personnes, des enfants ou des animaux circulant la nuit, ainsi

que des objets tels que les plaques luminescentes envisagées parfois pour remplacer la veilleuse, ou pour indiquer une direction, et qu'il n'est pas question, en même temps, de saisir dans l'obscurité.

REVENDICATIONS

1.- Récipient pour boisson, à usage de nuit, caractérisé en ce qu'il porte au moins une surface capable d'émettre de la lumière.

5 2.- Récipient suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la ou les surfaces capables d'émettre de la lumière sont constituées par, ou revêtues, d'une matière phosphorescente.

10 3.- Récipient suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la ou les surfaces capables d'émettre de la lumière sont constituées par, ou revêtues, d'une matière luminescente.

15 4.- Récipient suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface capable d'émettre de la lumière est rapportée sur la matière constitutive du récipient, et y est maintenue par un adhésif.

20 5.- Récipient suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la surface capable d'émettre de la lumière est rapportée sur la matière constitutive du récipient et est revêtue d'une couche extérieure d'une substance transparente.

25 6.- Récipient suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la surface capable d'émettre de la lumière est incorporée à la matière constitutive du récipient.

7.- Récipient suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface capable d'émettre de la lumière est colorée.

30 8.- Récipient suivant une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le récipient porte au moins une bande de substance capable d'émettre de la lumière, située près du bord supérieur du récipient.

35 9.- Récipient suivant une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la surface capable d'émettre de la lumière est rapportée sur la matière constitutive du récipient et est revêtue d'une couche extérieure d'une substance transparente.

dications précédentes, caractérisé en ce que le récipient porte au moins une bande de substance capable d'émettre de la lumière, située près du bord inférieur du récipient.

5 10.- Récipient suivant une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le récipient porte au moins une bande de substance capable d'émettre de la lumière, s'étendant sur toute la hauteur du récipient.

R E S U M E

Il s'agit d'un récipient pour boisson, à usage de nuit, portant au moins une surface capable d'émettre de la lumière. La ou les surfaces capables d'émettre de la lumière sont constituées par, ou revêtues, d'une matière phosphorescente ou luminescente; ladite surface est rapportée sur la matière constitutive du récipient et y est maintenue par un adhésif, ou est revêtue d'une couche extérieure d'une substance transparente. Cette surface capable d'émettre de la lumière peut aussi être incorporée à la matière constitutive du récipient.

